

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

Le 14 octobre 2014 à 20 H 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mmes BOURGEOIS, DUBOIS, GIRBAL, LEMARCHAND, MARTINEZ, , Mrs BERTRAND, BRESSY, COUASNON GUERIN, JACOB, LOHY, PAYAN, SAUNIER.

Absents excusés : Mme SALIOU ayant donné pouvoir à Mme BOURGEOIS
Mr. PAYSANT ayant donné pouvoir à Mr SAUNIER

Secrétaire de séance : Mme DUBOIS

ORDRE DU JOUR

Avis sur la demande d'autorisation présentée par la Société NUFARM en vue d'exploiter un atelier d'estérification sur la Commune de Gaillon.

Mme Dubois rend compte de la consultation de l'enquête publique faite en mairie de Gaillon concernant la demande de la société Nufarm qui souhaite remettre en activité son atelier d'estérification dont la production avait été arrêtée en 2009. Celle-ci demande aux conseillers s'ils ont tous bien reçu par mail les documents envoyés par la commission environnement de façon à ce que chacun prenne le temps de les étudier afin de se prononcer pour le vote. Ces documents étaient composés de l'avis de l'autorité environnementale de l'état, d'un résumé non technique fourni par le service de la préfecture ainsi que l'avis de l'association de la Sauvegarde de l'Environnement de Saint Pierre la Garenne. D'autre part, à leur demande, les élus des mairies concernées par cette enquête ont été invités à visiter le site et ont rencontré le directeur de Nufarm qui leur a présenté le projet d'augmenter la capacité de production. Il est procédé au vote :

Pour : 9 voix Abstention : 5 Contre : 1

Proposition d'inscription de Chemins Ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Dans le cadre du plan départemental des itinéraires de randonnées géré par la Fédération Française de randonnée, Mme Martinez propose au conseil de donner son accord afin que le balisage des chemins ruraux situés sur la commune puisse être répertorié.

Accepté à l'unanimité.

Remboursement d'assurances

Mme Bourgeois avise le conseil de sa démarche auprès de la société d'assurance AXA afin d'étudier tous les contrats de la commune, cette réactualisation permet une économie de 2274,12 euros remboursée par la société AXA.

Le conseil approuve à l'unanimité le remboursement de cette somme.

Décision Modificative : virement de crédits

Madame le Maire rappelle à ses collègues que lors du vote du budget primitif 2014 une somme de 6 000 € a été inscrite à l'article 73925 représentant la prévision de participation de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour la reverser à des intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées., l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. La Préfecture vient de nous communiquer la somme définitive à régler soit 9 881 € il convient donc de faire un virement de crédit. Elle propose de prélever la somme de 3 881 € à l'article 70323 redevance d'occupation du domaine public.

Pour : 13 Contre : 2

Système d'alerte (travaux d'électricité).

La Direction de la Prévention et de la Sécurité Civile de la Préfecture a mandaté la société Eiffage pour l'installation d'une sirène sur le toit de la mairie afin d'alerter les habitants en cas de risques majeurs naturels ou technologiques. L'état participe au financement de cette installation obligatoire en ce qui concerne la sirène, l'armoire électrique de commande, le boîtier émission réception ainsi que l'antenne mais il reste à la charge de la commune, propriétaire du bâtiment, l'installation du compteur électrique et le raccordement.

Le conseil se prononce pour cette participation à l'unanimité.

Afin de procéder à une avance de fonds pour réservation, madame le maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour la question suivante:

Départ en classe découverte des élèves de CM1 CM2

Mme Bourgeois présente le projet de départ en classe découverte du 15 au 17 avril 2015 sur le thème des Volcans d'Auvergne pour les élèves de CM1 -CM2. Le coût total de ce voyage s'élève à 7000 euros. Les enfants seront conduits en autocar grand confort pour une durée de 3 jours et 2 nuits en pension complète en auberge de jeunesse à Saint Sauves d'Auvergne depuis le dîner du premier jour jusqu'au panier repas du troisième jour. Une participation de 30 euros sera demandée aux parents et la coopérative scolaire prendra en charge les 9 euros par personne pour le panier repas du premier jour. L'organisme organisateur est Envol Espace. Une assurance assistance rapatriement gratuite est incluse dans le contrat.

Le conseil accepte le financement de ce projet à l'unanimité et autorise l'avance de 30% de la somme pour la réservation de ce voyage.

Questions diverses.

Mme Martinez présente un projet d'installation d'un conteneur de collecte de vêtements, petites maroquineries, chaussures et linge de maison. Ils devront être déposés dans la borne prévue à cet effet en sacs fermés de maximum 30 litres. La société " Le Relais" qui propose ce service gratuit, s'engage à un passage régulier d'une fois par semaine, un nettoyage systématique des abords et une réactivité sous 24 heures en cas d'incident. Après avoir discuté du lieu le plus propice à la dépose de cette borne, le conseil a retenu le parking des écoles car c'est un lieu fréquenté et sécurisé pour le stationnement.

Mr Jacob transmet la demande qui lui a été faite par les employés municipaux pour avoir des chaussures de sécurité, des tenues imperméables et fluorescentes. Mme le maire répond que la commande est faite depuis plusieurs mois et pensait que tout leur avait été fourni. Elle va s'occuper de cette demande au plus vite.

Mme Girbal souhaite avoir des précisions concernant le programme des travaux de réfection de voirie entrepris rue des Perruques et constate que la rue est moins praticable (gros graviers en surface) qu'elle ne l'était auparavant. Mr Saunier répond qu'il s'agit d'un contrat engagé en décembre 2013 par la précédente municipalité pour un programme de réfection de quelques rues de la commune et le renforcement des bordures le long de la plaine. Ce contrat est pris sur un engagement de 3 ans. Il explique que ces travaux ont pour but d'éviter les fissures qui entraîneraient des infiltrations et donc des dégâts de la chaussée.

Mr Couason exprime le mécontentement de certains riverains qui subissent des inondations par le ravinement dû aux fortes pluies. Mme le maire précise qu'une entreprise est intervenue cette semaine pour nettoyer fossés et caniveaux. Mme Martinez ajoute qu'il serait nécessaire également de curer les ruisseaux.

Mr Couason interroge Mme le maire afin de savoir si un bilan a été fait pour évaluer le coût total des dépenses engagées par la commune à la fois pour les enfants et pour les anciens. Ce bilan sera présenté lors de la prochaine réunion de conseil. Il demande également si les dotations aux associations ont toutes été versées. Après une réponse positive, il s'interroge sur le cas des associations de parents d'élèves qui sont maintenant au nombre de deux. Il lui est répondu que désormais la somme allouée sera partagée de manière égale entre les deux associations.

Mr Guérin signale le stationnement de voitures parfois gênant pour les engins agricoles rue du Gratte Paille.

Mr Payan informe les habitants qu'un poissonnier sera présent sur le parking du maraîcher les vendredis toute la journée et les samedis après-midi.

Mme Dubois réitère sa demande afin que soit installé un panneau d'affichage à Notre Dame de La Garenne au niveau de la place à l'angle de la rue du Fond du Val et de la rue de Port- Mort ainsi que la réfection en peinture du transformateur tagué depuis plusieurs années et situé au même endroit .

Mr Saunier indique qu'il a contacté les gendarmes afin qu'ils effectuent des rondes régulières pour empêcher le vol des barrières posées récemment par la SNCF le long de la voie ferrée. Il indique aux représentants de la commission des sports qu'une réunion concernant le football aura lieu vendredi 14 novembre à 21h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45